

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL
Procès-verbal de la séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 27 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien MATHIVET, Maire.

Date de la convocation : 23/04/2026

Présents : M. MATHIVET Damien, Mme FRANCOIS Maud, M. SOMMEREISEN Gilles, Mme CLAUSS Marcelline, Mme ZIEGLER Elisabeth, Mme GRANDU Stéphanie, M. COLLIN Jérôme, Mme AUDREN Sonia, Mme CARRE Loriane, M. DEMESY Emilien, M. VOLFF Nicolas, M. KAUFFMANN Yoann.

Absent excusé : M. DANDELOT Christophe qui donne procuration à Mme CLAUSS Marcelline

Quorum : 12 membres

A été nommée secrétaire : Mme ZIEGLER Elisabeth

ORDRE DU JOUR

2026-027 : *Election du secrétaire de séance*

2026-028 : *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026*

2026-029 : *Vote du budget primitif 2026 de la commune*

2026-030 : *Vote du budget primitif 2026 – service des eaux*

2026-031 : *Vote des taux d'imposition pour l'année 2026*

2026-032 : *Subventions aux associations*

2026-033 : *Travaux en forêt – Programme d'actions pour l'année 2026*

2026-034 : *Commission communale des impôts directs*

Délibération n°2026-027 : Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Mme Elisabeth ZIEGLER, secrétaire de séance.

Arrivée de M. Jérôme COLLIN

Délibération n°2026-028 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de sa séance du 20 mars 2026.

Délibération n°2026-029 : Vote du budget primitif 2026 de la commune

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de la Commune pour l'année 2026 arrêté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement	127 624,34 €	127 624,34 €
Fonctionnement	782 400,96 €	782 400,96 €
TOTAL	910 025,30 €	910 025,30 €

Il est précisé que le budget communal a été établi en conformité avec la nomenclature M57 et qu'il a été voté :

- par chapitre pour la section investissement sans opérations,
- par chapitre pour la section fonctionnement.

Conformément aux dispositions de l'article L1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise l'exécutif à procéder à des virements de crédits entre chapitres à l'occasion du vote du budget 2026 dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement et de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Les taux fixés par l'assemblée délibérante seront reportés à l'état I-B du budget.

Délégation n°2026-030 : Vote du budget primitif – service des eaux

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif du Service des Eaux pour l'année 2026 arrêté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement	111 050,04 €	111 050,04 €
Fonctionnement	100 435,53 €	100 435,53 €
TOTAL	211 485,57 €	211 485,57 €

Il est précisé que le budget du Service des Eaux a été établi en conformité avec la nomenclature M49 et qu'il a été voté :

- par chapitre pour la section investissement sans opérations,
- par chapitre pour la section fonctionnement.

Conformément aux dispositions de l'article L1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise l'exécutif à procéder à des virements de crédits entre chapitres à l'occasion du vote du budget 2026 dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement et de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Les taux fixés par l'assemblée délibérante seront reportés à l'état I-B du budget.

Délégation n°2026-031 : Vote des taux d'imposition pour l'année 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Vu les articles 1636B *sexies* à 1636B *undecies* et 1639A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 12,87 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,60 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,38 %

Charge Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération n°2026-032 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article L.2541-17 du Code Général des Collectivités, les conseillers membres des associations subventionnées ne peuvent prendre part à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. Emilien DEMESY ne prend pas part au vote), décide de verser aux associations de la Commune, les subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

- Les p'tits écoliers 700,00 €
- Association des anciens combattants 130,00 €
- Association familiale 500,00 €
- Karaté Do 1 300,00 €
- Association Sportive d'Hériménil..... 1 400,00 €
- Tennis de Table 600,00 €
- Association Pêche Hériménil 600,00 €
- Souvenir Français – Comité Meurthe Mortagne 100,00 €

Délibération n°2026-033 : Travaux en forêt – Programme d'actions pour l'année 2026

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Office Nationale des Forêts pour la réalisation de travaux en 2026 :

- Travaux de maintenance – entretien du parcellaire : mise en peinture (localisation P13-1-2-3)

Pour un total de 1 960,00 € HT.

Au vu de ce programme d'actions, Monsieur le Maire propose de réaliser l'ensemble des travaux.

Après exposé du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'engager au titre des travaux en forêt 2026 :

- Travaux de maintenance – entretien du parcellaire : mise en peinture (localisation P13-1-2-3)

Pour un total de 1 960,00 € HT.

Délibération n°2026-034 : Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

		Titulaires	Suppléants
Impositions directes locales	Taxe foncière	- DUBOIS Michel - CLAUSS Gérard - HALTER Martine - BAUVIN Eric	- PAQUOTTE Claude - DANDELLOT Christophe - WINGER Hervé - SIMONIN-MAIRE Christiane
	Taxe d'habitation	- DAS DORES Manuel - HAGNIEL Denis - HUIN Francis - SOMMEREISEN Gilles	- VOLFF Nicolas - BAR Patrice - GRANDU Stéphanie - THIRIET Christian
	Cotisation foncière des entreprises	- ZIEGLER Elisabeth - VILLEMEN Jean-Marc - BERGER Nicole - FRANCOIS Maud	- SEELEUTHNER Jacques - DARDAINE Rémi - KAUFFMANN Yoann - DHERINE Jean

La séance est levée à 21h35

Affiché le **25 JUIN 2026**

La secrétaire de séance,
Mme Elisabeth ZIEGLER



Le Maire,
Damien MATHIVET

